



MAIRIE DE MOURENS

Le Bourg 33410 MOURENS

Tél. : 05.56.61.98.24 – mairie.mourens@wanadoo.fr – www.mourens.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

L'inscription en Mairie est obligatoire pour toutes les familles Mourennaises qui souhaitent inscrire leur enfant en classe de petite-section à l'école maternelle de Mourens.

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, **seuls sont concernés les enfants nés en 2018** : c'est-à-dire qui auront 3 ans au plus tard le 31 décembre 2021.

Vous devez vous présenter à la mairie de Mourens (permanences : les mardis et vendredis de 14h00 à 18h00), au plus tard le 30 avril 2021 avec les documents suivants :

- Le livret de famille ;
- Un justificatif de domicile (datant de moins de trois mois) ;
- Le carnet de santé de l'enfant.

L'inscription validée par Monsieur le Maire sera transmise à la Directrice de l'école de Mourens qui prendra ensuite contact avec la famille pour régler les formalités administratives scolaires.